



Conditions de participation au jeu concours gratuit « RENTO » **organisé par la Loterie Romande**

Ce jeu concours gratuit est ouvert à toutes les personnes de **plus de 18 ans révolus** et domiciliées en Suisse romande. La participation à ce jeu concours gratuit implique l'adhésion sans limite ni réserve aux présentes conditions de participation.

Une même personne ne peut participer qu'une seule fois à ce jeu concours. En cas de non respect de cette règle, cette personne sera automatiquement exclue du tirage au sort.

Les collaborateurs de la Loterie Romande ne sont pas admis à participer.

Ce jeu concours gratuit a lieu du **22 janvier 2019 au 8 février 2019** (ci-après : période promotionnelle) dans le cadre de l'activité promotionnelle relative au billet à gratter RENTO.

Durant cette période, les promoteurs de la Loterie Romande seront présents à proximité d'un container itinérant installé aux dates et sur les sites suivants :

1. Lausanne, Place de l'Europe : du 22 au 26 janvier 2019 ;
2. Neuchâtel, rue de l'Hôpital : du 29 janvier au 2 février 2019 ;
3. Genève, hall central de la Gare de Cornavin : du 6 au 8 février 2019.

Pour y participer, il suffit de s'inscrire au moyen des tablettes tactiles mises à disposition par les promoteurs de la Loterie Romande en indiquant son nom, prénom, adresse complète ainsi que sa date de naissance.

Cas échéant, les promoteurs peuvent remettre aux participants des coupons de participation à compléter et glisser dans l'urne prévue à cet effet.

Au total, il y a 33 lots à gagner, répartis en 3 catégories (rangs) de lots. Le tableau des lots ci-dessous précise la nature des différentes catégories de lot, leur rang et leur nombre par rang. Il précise également le rang de lot correspondant à l'ordre de tirage au sort des gagnants.



Tableau des lots:

Ordre de tirage	Rangs des lots	Lots	Nombre de lots	Valeur unitaire des lots en CHF	Valeur totale des lots en CHF
1 ^{er}	1 ^{er}	Bon cadeau Manor d'une valeur de CHF 500.- (voir conditions ci-dessous)*	1	500.-	500.-
2 ^{ème} à 3 ^{ème}	2 ^{ème}	Bon cadeau Manor d'une valeur de CHF 100.- (voir conditions ci-dessous)*	2	100.-	200.-
4 ^{ème} à 33 ^e	3 ^{ème}	Gant tactile	30	Environ 3.-	Environ 90.-
Total des lots			33		Environ 790.-

***Les bons cadeaux Manor** sont à faire valoir uniquement auprès des magasins Manor durant le délai de validité indiqué sur ces bons.

Le tirage au sort des gagnants aura lieu sous contrôle notarial le **21 février 2019**. Les résultats du tirage au sort constatés par le notaire seront définitifs.

Seuls les gagnants seront avisés par courrier, à l'adresse qu'ils auront communiquée lors de leur inscription. Chacun d'entre eux recevra par la poste le lot gagné. Aucune correspondance ne sera échangée.

Les lots ne sont pas convertibles en espèces et ne peuvent pas être échangés. Les lots en nature bénéficieront des conditions de garantie et de service après-vente usuelles du fournisseur, la Loterie Romande n'assumant qu'une obligation de délivrance du lot en nature, qui sera entièrement exécutée dès que le titulaire du lot aura pu en prendre livraison.

Loterie Romande, janvier 2019